

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **333^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 12 septembre 2017, à 17h30, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Roxanne Cléroux
Louise Lacoste
France Lamarche
Lyne Larouche
Martine Lavoie
Christiane Pichette
Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
Sylvain Chaput
Jacques Cyr
Marc DeBlois
Jean-Philippe Martin
Hervé Pilon
Étienne Rouleau

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Véronique Côté
Isabelle Legault
Claudia Ortiz

Messieurs Yves Carignan
Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Johanne Allaire
Lucie Buis-Petit
Anthony Lacopo

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Procès-verbal de la 332^e assemblée ordinaire: corrections et approbation**
3. **Affaires découlant de ce procès-verbal**
4. **Rapport du directeur général**
5. **Points de décision**

- (d) 5.1 Adoption du Règlement sur le Bureau de l'Ombudsman au Collège Montmorency
- (d) 5.2 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel
- (d) 5.3 Reddition de comptes sur les T.I.
 - 5.3.1 Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018
- (*) 5.4 Appel d'offres pour le pavillon « D » et financement

- (d) 5.5 Demande au MSSS pour le renouvellement de permis de laboratoire de clinique-école - Orthèse
- (d) 5.6 Sanction des études
 - 5.6.1 Diplôme d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions
 - 5.6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) – sanctions
- (d) 5.7 Budget d'investissement 2017-2018
- (d) 5.8 Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires

6. Points d'information

- 6.1 Présentation de Madame Lucie Allaire, Ombudsman
- 6.2 Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency
- 6.3 Révision du plan stratégique 2014-2020
- 6.4 Priorités 2017-2018 du directeur général
- 6.5 Développement du secteur Montmorency et stationnement
- 6.6 Élection à l'exécutif
- 6.7 Compte-rendu de l'élection du parent comblant le siège vacant
- 6.8 Carte des programmes 2017-2018
- 6.9 Plan de travail de la Commission des études
- 6.10 Tableau des frais de la session – Automne 2017
- 6.11 Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2016-2017
- 6.12 Politique de lutte contre le tabagisme

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 Dons - Fondation du Collège Montmorency

8. Varia

1. Adoption de l'ordre du jour

CA17/18-333-1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

La séance débute par la présentation de madame Lucie Allaire, Ombudsman (point 6.1).

La secrétaire générale indique que nous avons reçu le 12 septembre 2017, l'avis de nomination de M. Robin Blanchet, à titre de représentant de secteurs techniques en remplacement de madame Fatima Senhaji.

Des membres se questionnent au sujet de la présence de M. Robin Blanchet à titre de président du Conseil d'administration, puisque l'ordre du jour a été signé le 1^{er} septembre 2017 par madame Roxanne Cléroux, vice-présidente du Conseil et que monsieur Blanchet a présidé sa dernière assemblée le 19 juin 2017 alors que son mandat, à titre de parent, a pris fin le 21 août 2017.

Le président souhaite la bienvenue à deux nouvelles administratrices. Madame Martine Lavoie, issue du milieu universitaire, a été nommée par le ministre. Elle est Directrice du campus de Laval de l'Université de Montréal. S'ajoute aussi Madame Lyne Larouche, issue des parents, qui a été élue lors de la soirée d'information des parents des nouveaux étudiants le 21 août 2017. Elle est directrice Achats, Transports & Distribution chez Uniboard Canada inc.

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par : Jacques Cyr

Appuyé par : Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 33^e assemblée.

2. Procès-verbal de la 332^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Annie Saint-Germain

Appuyé par : Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 332^e assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général a déposé un document indiquant le suivi des décisions du Conseil d'administration.

4. Rapport du directeur général

Le Directeur général indique qu'il y a eu une conférence de presse pour l'annonce des nouveaux programmes. Il informe également les administrateurs que le contrat sur le nouveau pavillon sera octroyé lors de la séance du 3 octobre 2017 et que la première pelleée de terre marquant le début de la construction se fera le 16 octobre 2017 à 13h en présence des élus.

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Adoption du Règlement sur le Bureau de l'Ombudsman au Collège Montmorency

Suite à la création du bureau de l'Ombudsman, madame Lucie Allaire a été embauchée et est entrée en fonction le 4 juillet dernier.

Au conseil d'administration du 26 avril 2016, un comité de travail a été créé en vue d'étudier le projet de règlement sur la création du bureau de l'Ombudsman. Sur la recommandation du comité ad hoc, le conseil d'administration du 20 septembre 2016, a adopté le projet de règlement sur la création du bureau de l'Ombudsman. Suite à certaines contestations sur la procédure d'adoption du nouveau règlement qui n'avait pas été précisée d'un avis de motion formel, le comité exécutif a décidé de déposer un avis de motion au conseil d'administration du 1^{er} novembre 2016.

Comme l'Ombudsman est déjà en fonction et qu'aucun règlement n'est formellement adopté à ce moment, il est proposé d'adopter, tel quel, le règlement déposé le 1^{er} novembre dernier afin d'assurer un cadre de travail légal à l'Ombudsman.

Par ailleurs, depuis son entrée en fonction, madame Allaire a fait une analyse détaillée du règlement et suggère certaines précisions. D'autres éléments pourraient faire l'objet de recommandations dans les prochains mois. Ces éléments pourraient faire l'objet d'amendements à déposer au conseil d'administration du 28 novembre prochain.

Dans l'immédiat, suivant des vérifications de nature juridique, il est recommandé d'amender le règlement en retirant la phrase suivante contenue à l'article 7 – CONFIDENTIALITÉ :

« *Il assure également l'immunité des personnes impliquées dans les dossiers.* »

Cet amendement n'a pas pour effet de modifier l'obligation de confidentialité. Mme Allaire mentionne qu'elle travaille actuellement à la mise sur pied d'un système de base de données pour la conservation de ses dossiers. Cette base de données sera hébergée sur un serveur à l'extérieur du Collège.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a statué relativement à la création du bureau de l'Ombudsman, que madame Lucie Allaire a été embauchée et qu'elle est entrée en fonction le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que sur recommandation du comité de travail, le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a adopté le projet de règlement sur la création du bureau de l'Ombudsman;

CONSIDÉRANT que suite à certaines constatations sur la procédure d'adoption du nouveau règlement qui n'avait pas été précédée d'un avis de motion formel, le comité exécutif a décidé de déposer un avis de motion au conseil d'administration du 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'Ombudsman est déjà en fonction et qu'aucun règlement n'est formellement adopté à ce moment;

CONSIDÉRANT que l'on doit assurer un cadre de travail légal à l'Ombudsman;

CONSIDÉRANT que dans l'immédiat, suivant certaines vérifications de nature juridique, il y a lieu d'amender le règlement afin de retirer la phrase suivante contenue à l'article 7 – Confidentialité :

« Il assure également l'immunité des personnes impliquées dans les dossiers. »

Il est proposé par : Annie Saint-Germain

Appuyé par : Christiane Pichette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement déposé le 1^{er} novembre 2016 tel qu'amendé.

(d) 5.2 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel

Le Directeur général explique aux administrateurs que le 21 août dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, présentait la première Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

« Cette stratégie d'intervention s'appuie sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre les violences à caractère sexuel et a pour objectif d'aider les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de ces pratiques au sein de leurs communautés. Pour ce faire, une contribution financière totalisant 23 millions de dollars est accordée, et ce, pour les 5 prochaines années. Divisée en 6 axes, la Stratégie d'intervention présente 19 mesures, dont celles-ci:

- soutenir la mise sur pied dans chaque établissement d'enseignement d'un service du type « guichet unique » pour accueillir les victimes de violences à caractère sexuel, les accompagner et les référer à des personnes-ressources;
- soutenir les établissements d'enseignement dans la mise en œuvre des mesures d'accommodement académiques pour la victime à la suite du dévoilement de violences à caractère sexuel;
- soutenir chaque établissement d'enseignement pour qu'il se dote d'un code de conduite et d'une politique visant à contrer les violences à caractère sexuel et s'adressant à l'ensemble du personnel et des étudiantes et étudiants. »

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté explique qu'au Collège, nous avons déjà mis en place plusieurs interventions qui sont brièvement présentées aux administrateurs.

Les documents publiés par la ministre (résumé et document complet) sont joints au dossier.

Nous pensons qu'il est important pour le conseil d'administration de se pencher sur ce sujet et de prendre une position claire d'appui à la stratégie ministérielle.

Un plan de travail en lien avec la stratégie ministérielle sera mis en place au Collège.

CONSIDÉRANT la publication, le 21 août 2017, par la Ministre de l'Enseignement supérieur de la « Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences sexuelles en enseignement supérieur »;

CONSIDÉRANT l'importance que le Collège Montmorency accorde à un environnement de travail et d'étude sain, sécuritaire et respectueux;

CONSIDÉRANT le travail réalisé au cours des dernières années en prévention et en intervention;

CONSIDÉRANT que le Collège Montmorency veut démontrer des pratiques exemplaires en ce domaine;

Il est proposé par : Sylvain Chaput

Appuyé par : Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPUYER la « Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur » présentée par la ministre de l'Enseignement supérieur le 21 août 2017 et la mise en œuvre d'un plan de travail en lien avec cette stratégie.

(d) 5.3 Reddition de comptes sur les T.1.

La Directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel explique aux administrateurs que de façon annuelle, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède à la collecte des données en ressources informationnelles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cette collecte de données en date du 1^{er} juillet 2017 est obligatoire en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGR). Elle exige du Collège Montmorency que soit élaboré :

- le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2016-2017,
- la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018, ainsi que
- la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017 - 2021.

Le BARRI, le PARI ainsi que le PTPARI devaient être transmis au Ministère au plus tard le 28 juillet 2017 selon les critères établis par la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux. Le PARI doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration du Collège.

5.3.1 Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018

CONSIDÉRANT l'adoption préalable des budgets d'opération et d'investissements pour l'année financière 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'obligation de reddition de comptes découlant de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGR);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de Régie et du Comité exécutif;

Il est proposé par : Christiane Pichette

Appuyé par : Marc DeBlois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ENTÉRINER la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles selon le gabarit soumis par la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(d) 5.4 Appel d'offres pour le pavillon « D » et financement

La directrice des finances et des ressources matérielles présente aux administrateurs le montage financier pour le nouveau pavillon en lien avec les modifications faites depuis le dépôt de la demande initiale (FIS). Lors de la l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2017, le montage financier avec les chiffres concrets sera présenté, puisque le contrat sera octroyé nous serons en mesure de connaître les chiffres exacts.

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement via le fonds d'investissement stratégique (FIS) en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé et de la recherche;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été acceptée par le MEES;

CONSIDÉRANT que l'annonce officielle parue dans la Gazette officielle du Québec, le 5 avril 2017, confirme la somme de 15 493 650\$ en financement pour le Collège;

CONSIDÉRANT que le Collège a modifié le projet soumis pour pouvoir construire un étage supplémentaire et accueillir une salle multifonctionnelle au sous-sol du futur bâtiment ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de location pour 10 ans ferme, assortie de 2 options de renouvellement de 5 années chacune a été déposée par l'UQAM;

CONSIDÉRANT que le Collège devra aller en emprunt autofinancé;

CONSIDÉRANT le montage financier présenté par le Collège;

Il est proposé par : Roxanne Cléroux

Appuyé par : Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à négocier un bail à long terme avec l'UQAM et à négocier un emprunt à long terme avec la Caisse Desjardins.

(d) 5.5 Demande au MSSS pour le renouvellement de permis de laboratoire de clinique-école - Orthèse

La Directrice des études explique aux administrateurs que lors de l'ouverture de la clinique-école en 1997, le Collège avait demandé un « *Permis de laboratoire public* » auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette demande lui a été refusée parce qu'il ne pouvait pas « *reconnaître le Collège comme un établissement public ni comme un laboratoire privé.* » selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Le MSSS a recommandé au Collège de « *travailler de façon complémentaire avec les organismes autant privés que publics qui acceptent de recevoir nos stagiaires, nous vous recommandons d'établir plutôt des ententes de services avec ces derniers.* »

À la suite de cette recommandation, le Collège a signé une entente avec le Centre de réadaptation Le Bouclier en octobre 1998. En février 2007, une entente similaire a été signée avec l'Hôpital juif de réadaptation de Laval.

Le 3 juin 2015, la Direction de l'inspection et des enquêtes du MSSS est venue visiter les installations du Collège et, par le fait même, vérifier si nous avions un permis de laboratoire pour la fabrication. Le Collège a expliqué la particularité de notre clinique-école et remis la lettre du MSSS datée du 18 août 1997, l'entente avec le Centre de réadaptation Le Bouclier ainsi que celle de l'Hôpital juif de réadaptation de Laval.

Le 22 mars 2016, le MSSS nous a avisés, lors d'un entretien téléphonique, que nous étions dans l'obligation d'avoir un permis d'exploitation de laboratoire tel que le stipule la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres (article 1, 2, 31, 34 à 39)*, car nous agissons au même titre qu'un laboratoire privé dans le cadre de nos activités.

Le Collège s'est conformé à cette exigence dès la session d'automne 2016 et a obtenu un permis valide jusqu'au 31 décembre 2017. Ce permis doit être renouvelé pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT que le Collège possède une clinique-école d'orthèses et de prothèses afin d'offrir à ses étudiants un milieu d'interventions multidisciplinaires leur permettant de participer, dès la première session, au fonctionnement d'une véritable clinique;

CONSIDÉRANT que la clinique-école exerce ses activités depuis 1997 selon les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'avis du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 22 mars 2016 qui oblige le Collège à obtenir un permis d'exploitation de laboratoire;

CONSIDÉRANT que le Collège s'est depuis conformer à la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* et a obtenu, le 9 septembre 2016, le permis requis;

CONSIDÉRANT que le permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'est valide que jusqu'au 31 décembre de chaque année et qu'il doit être renouvelé annuellement;

CONSIDÉRANT que Françoise Murray, professeure diplômée en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques et membre de l'Ordre des Orthésistes et des Prothésistes du Québec, agira à titre de directrice de laboratoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : Christiane Pichette

Appuyé par : Sylvain Chaput

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice de laboratoire à entreprendre en son nom les démarches nécessaires pour le renouvellement du permis d'exploitation de laboratoire dans les domaines d'opération mentionnés dans la demande ci-jointe pour l'année se terminant le trente et un décembre deux mille dix-huit (31-12-2018), et ce, jusqu'à révocation de cette autorisation.

(d) 5.6 Sanction des études

La Direction des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) à 599 étudiants.

5.6.1 Diplôme d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Annie Saint-Jean

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA17/18.333.5.6.1.

5.6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) – sanctions

Aucune attestation d'études collégiales n'a été décernée par le Collège pour la session Été 2017. Un tableau cumulatif présentant le nombre d'attestations décernées par le Collège pour 2016-2017 a été déposé pour information.

(d) 5.7 Budget d'investissement 2017-2018

La Directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aux administrateurs que le budget d'investissement (version révisée) doit être approuvé suite au dépôt des paramètres budgétaires de 2017-2018.

En juin dernier, le budget 2017-2018 avait été adopté en utilisant des montants estimés. Le MEES a transmis les enveloppes de financement le 24 août 2017.

Modifications apportées :

- Ajout de 250 000\$ pour l'enveloppe du bâtiment en lien avec le projet du bloc D-(réfraction du revêtement et quai de réception de marchandises-caféteria)
- Ajout de 85 000\$ pour la distribution électrique bloc C, en lien avec la venue du nouveau bâtiment-bloc D
- Ajout au budget AMT en lien avec l'allocation confirmée : 334 900\$

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration le 19 juin 2017, le budget d'investissement a été adopté sur des allocations estimatives;

CONSIDÉRANT qu'une version amendée doit être déposée lors de la réception des allocations du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la réception officielle le 24 août 2017 des allocations d'investissements par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles:

Il est proposé par : Marc DeBlois

Appuyé par : Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Budget d'investissement révisé 2017-2018, tel que déposé.

(d) 5.8 Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires

Le directeur général explique aux administrateurs que l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial a pris fin le 30 juin 2017 et que les représentants des collèges et de Copibec ont négocié une nouvelle entente qui a été acceptée par le comité directeur de la Fédération des cégeps le 3 juillet 2017.

Par cette entente, Copibec renouvelle pour trois ans l'octroi aux collèges d'une licence générale les autorisant à reproduire les œuvres littéraires de son répertoire. Les conditions de cette entente demeurent les mêmes que celles prévues à l'entente précédente, à l'exception d'une baisse du coût des redevances, passant de 11,00\$ par nombre d'étudiants (Équivalent Temps Complet) à 10,50\$ afin de tenir compte du contexte législatif et jurisprudentiel applicable aux établissements d'enseignement.

Afin de bénéficier de cette entente, le Collège Montmorency doit accepter d'y adhérer et mandater M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, afin qu'il puisse la signer pour et au nom du Collège. Cette autorisation doit faire l'objet d'une résolution du conseil.

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial a pris fin le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Fédération des cégeps et Copibec pour le renouvellement de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de Copibec relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité directeur de la Fédération des cégeps, le 3 juillet 2017, de l'entente de principe négociée relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

Il est proposé par : Annie Saint-Germain

Appuyé par : Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADHÉRER à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial annexée aux présentes;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer cette entente pour et au nom du Collège Montmorency.

CA17/18-333.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

6.1 Présentation de Madame Lucie Allaire, Ombudsman

Mme Lucie Allaire est invitée à se présenter aux membres du Conseil d'administration. Elle explique sa mission et indique qu'elle a étudié le règlement. Elle annonce qu'elle suggère quelques changements ou précisions quant au règlement.

6.2 Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency

La Présidente du sous-comité responsable de la révision des règlements explique aux administrateurs que le règlement ne pourra adopter à cette séance-ci puisqu'un travail supplémentaire devra être réalisé. Il existe présentement certains problèmes de rédaction au niveau de la formulation et de la précision de certains éléments.

6.3 Révision du plan stratégique 2014-2020

Le directeur général explique aux administrateurs qu'on poursuit le travail sur le plan stratégique. La journée du 5 octobre 2017 est retenue pour le personnel. Il faudra également prévoir une rencontre spéciale du Conseil d'administration entre le 5 octobre et le 28 novembre 2017. La date reste à déterminer.

6.4 Priorités 2017-2018 du directeur général

Monsieur Robin Blanchet explique aux administrateurs que l'exécutif a réalisé l'évaluation du directeur général le 15 juin dernier. Il a été convenu de cinq priorités pour la prochaine année :

1. Finalisation de la révision du Plan stratégique avec cibles et indicateurs;
 2. Renforcement des mécanismes de communication interne avec les différents groupes d'employés et syndicats;
 3. Le développement de la recherche appliquée (projet de CCTT);
 4. Développement du quartier de l'innovation en lien avec les acteurs de la culture, de l'éducation et en partenariat avec la Ville de Laval;
 5. Amélioration de l'efficacité des processus de gestion (outils de gestion plus performants, mécanismes de gestion et règlements révisés, formation du personnel, etc.).
- 6.5 Développement du secteur Montmorency et stationnement

Le directeur général explique aux administrateurs explique aux administrateurs les nouveaux projets à venir dans l'entourage du Collège puisque le secteur connaîtra quelques changements au cours des prochains mois. Il y aura beaucoup d'éléments à gérer, par exemple la question du stationnement et de l'augmentation de la circulation.

6.6 Élection à l'exécutif

Le directeur général mentionne que l'élection à l'exécutif aura lieu le 3 octobre 2017.

6.7 Compte-rendu de l'élection du parent comblant le siège vacant

Le directeur général explique qu'une élection a eu lieu lors de la soirée d'information pour les parents des nouveaux étudiants. La secrétaire générale a agi à titre de présidente de l'élection. À la suite du dépouillement du vote, Madame Lyne Larouche a été déclarée élue par la majorité absolue des votes au poste de représentant des parents pour un mandat de deux ans débutant immédiatement. Le compte-rendu de l'élection est déposé.

6.8 Carte des programmes 2017-2018

La directrice des études présente pour information aux administrateurs la carte des programmes 2017-2018 du Collège Montmorency.

Les programmes suivants ont été ajoutés à la carte des programmes à la suite de l'autorisation du

Ministère :

- Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)
- Techniques d'intégration multimédia (582.A1)

Le Collège a reçu une autorisation permanente pour le programme :

- Soins infirmiers (180.B0)

6.9 Plan de travail de la Commission des études

La directrice des études explique aux administrateurs que la Commission des études prépare un plan de travail qui fait état des principaux dossiers qui seront traités au cours de l'année et qui concerne, notamment :

- les programmes;
- le calendrier scolaire;
- des modifications aux règlements régissant l'admission;
- des politiques institutionnelles;
- des projets reliés à la pédagogie.

Ce plan de travail est présenté pour information, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées lors de la réunion de la Commission des études du 13 septembre 2017.

6.10 Tableau des frais de la session – Automne 2017

La directrice des études présente le tableau des frais de la session Automne 2017 qui est déposé à titre informatif, à la suite de la résolution du Conseil d'administration du 16 juin 2015. Il n'y a aucun changement apporté.

6.11 Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2016-2017

La directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel dépose à titre informatif le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2016-2017.

6.12 Politique de lutte contre le tabagisme

Le directeur général explique aux administrateurs que les établissements d'enseignement collégial et universitaires ont à se conformer à l'obligation imposée par l'article 11 de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme (2015, chapitre 28), adoptée le 26 novembre 2015. Cette disposition impose au Collège l'adoption, au plus tard le 26 novembre 2017, d'une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée.

Afin de se conformer à cette exigence, le Collège déposera pour information un projet de politique de lutte contre le tabagisme, lors de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration le 3 octobre 2017. Durant la période du 3 octobre au 1^{er} novembre 2017, ce projet de politique sera en mode consultation.

Quoique l'échéance prévue pour l'adoption de la politique, soit le 26 novembre 2017, celle-ci sera adoptée par le Conseil d'administration le 28 novembre 2017. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sera avisé préalablement de ce retard.

La Fédération des cégéps a déjà transmis aux gestionnaires des collèges un gabarit servant de guide dans la rédaction de la politique. De plus, certains collèges ont adopté, à l'heure actuelle, des politiques semblables sur lesquelles le Collège pourra s'inspirer.

Le directeur général précise que la politique visera également les vapoteuses qui ont déjà fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration et le cannabis.

CA17/18-333.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Dons - Fondation du Collège Montmorency

Le Directeur général informe les administrateurs que la Ville de Laval a remis une subvention de 85 000\$ à la Fondation du Collège Montmorency.

Il informe également les administrateurs que la Fondation du Collège a octroyé au Collège les sommes suivantes afin de l'appuyer dans la réalisation de sa mission éducative:

- 35 000\$ pour les centres d'aide et de tutorat par les pairs, pour l'année 2016
- 55 221,60\$ pour les projets de mobilité étudiante, pour l'année scolaire se terminant le 30 juin 2017

CA17/18-333.8/
VARIA

8. Varia

LA SÉANCE EST LEVÉE



Robin Blanchet
Président



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire